

Assemblée générale



QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

SEP 27 1993

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 9e SEANCE

Président : M. KHOUINI (Tunisie)

SOMMAIRE

POINT 73 DE L'ORDRE DU JOUR : OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES
NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/SPC/47/SR.9

16 septembre 1993

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

/...

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 73 DE L'ORDRE DU JOUR : OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (A/47/13, 413, 438, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 576 et 601)

1. M. TURKMEN (Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) présente son rapport (A/47/13) pour la période allant du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992. Il fait observer que son introduction s'attache surtout à décrire les principaux événements qui ont affecté l'Office et sa zone d'opérations pendant cette période, tandis que le reste du rapport offre des informations sur ses principales activités.

2. Le fait que les négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens se poursuivent un an après qu'elles aient commencé est important, bien que l'optimisme initial ait été tempéré par l'absence de réels progrès et par la stagnation, sinon la détérioration de la situation économique et sociale dans le territoire occupé. Il est indispensable qu'intervienne d'urgence un accord propre à supprimer la cause des tensions permanentes et profondément enracinées qui explosent inévitablement en violences intermittentes. Les facteurs géopolitiques plus larges en jeu au Moyen-Orient font que toute la région a un intérêt vital au succès du processus de paix.

3. Il faut tenir compte du fait que le rapport ne mentionne pas un événement récent – le changement de gouvernement en Israël – qui a créé un climat plus positif. Le nouveau gouvernement est plus disposé à coopérer avec l'Office, changement d'attitude qui est encourageant. Pour l'UNRWA, qui participe à la vie quotidienne des Palestiniens, il est évident que des mesures importantes doivent être prises pour améliorer l'atmosphère qui règne dans le territoire occupé si le processus de paix est destiné à progresser. Plusieurs mesures de confiance annoncées fin août par le nouveau Gouvernement israélien ont été bien accueillies, mais pour qu'elles aient un effet réel, il faut que le gouvernement remanie les structures juridiques, militaires et administratives et les méthodes opérationnelles de l'occupation. Favoriser l'instauration dans le territoire d'un environnement politique, économique et social valable ferait plus pour apaiser l'inquiétude légitime qu'inspire à Israël sa sécurité que de s'en remettre exclusivement à l'action de l'armée et de la police.

4. La guerre du Golfe a porté un nouveau coup à une économie chancelante, en provoquant le retour de milliers de salariés jusqu'alors bien payés, qui, avec leurs familles élargies, vivent maintenant dans la pauvreté – et la perte d'une assistance extérieure par les organismes palestiniens locaux d'aide sociale, l'aggravation de la crise économique, compliquée par l'hiver le plus rude que la région ait jamais connu et associée à un taux élevé de croissance démographique, a imposé de nouvelles tensions à la fibre sociale de la société palestinienne, qui vivait déjà dans de mauvaises conditions de logement et d'hygiène. La situation socio-économique est la plus déplorable dans la bande de Gaza, où se pose un problème de survie à long terme et qui connaît aussi des problèmes environnementaux particulièrement graves dus à la pénurie d'eau, à la pollution et à l'absence d'un système adéquat d'évacuation des eaux usées.

5. Au Liban, la misère que le Commissaire général a pu constater parmi les Palestiniens déplacés est aussi extrêmement préoccupante. L'enseignement et les soins médicaux qu'ils reçoivent de l'UNRWA représentent la seule lueur d'espoir à leur horizon.

(M. Türkmen)

6. L'Office assure actuellement des services d'éducation, de santé et d'assistance sociale à quelque 2,7 millions de Palestiniens réfugiés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire occupé et l'on se rend souvent mal compte de la portée et de l'étendue des activités qu'il a menées au cours des 43 années écoulées. C'est à l'éducation qu'est consacrée la majeure partie (près de 50 %) des dépenses financées par le Fonds général, suivie par la santé, avec 17 %, et les services sociaux, 11 %. Dans le domaine de l'éducation, les programmes de formation d'enseignants et de formation professionnelle, qui ont été couronnés de succès, sont en cours de remaniement en fonction de la situation postérieure à la guerre du Golfe.

7. Un certain nombre de stratégies et sous-programmes nouveaux ont également été introduits dans le programme de santé, où le financement des soins hospitaliers et des soins de santé primaires est un problème majeur. M. Türkmen est heureux d'annoncer que l'UNRWA a signé avec la Communauté européenne un accord prévoyant la construction, dans la bande de Gaza, d'un hôpital général qui permettra non seulement de répondre à un besoin désespéré mais de créer des emplois et constituera la base de la future infrastructure sanitaire. L'attention se porte surtout sur l'hygiène du milieu dans les camps de réfugiés, dressés à titre temporaire il y a 44 ans. Les eaux usées non traitées représentent un grave danger sanitaire dans tous les camps. Au Liban, l'Office cherche des donateurs pour financer l'établissement d'une station d'épuration; sur la Rive occidentale, grâce surtout à deux donateurs, les travaux de conception technique sont bien avancés et dans la bande de Gaza, où la situation est la plus grave, l'Office est en train de mettre en place un service qui s'occupera de la planification et de l'implantation d'installations d'hygiène du milieu.

8. En ce qui concerne les services sociaux, l'UNRWA attaque sur deux fronts l'atténuation de la pauvreté dans le territoire occupé, en exécutant des projets de secours directs immédiats et des projets à long terme en faveur du progrès socio-économique, notamment des femmes et autres groupes vulnérables. Le programme concernant les activités rémunératrices a été élargi en 1991 pour contribuer à la création de petites entreprises.

9. Pour ce qui est de la situation financière de l'Office, s'il n'y a pas eu de diminution sensible des contributions au Fonds général, le programme de mesures extraordinaires au Liban et dans le territoire occupé enregistre un déficit d'environ 4 millions de dollars, en raison probablement de la concurrence exercée par les demandes émanant d'autres parties du monde et de l'opinion injustifiée que le processus de paix engagé pallie le besoin d'intervention d'urgence. Dans la bande de Gaza, par exemple, chaque fois qu'est imposé un couvre-feu rigoureux, l'Office doit procéder à une distribution spéciale de vivres. Au Liban, les besoins d'urgence découlent d'une guerre civile prolongée et dans leur misère profondément enracinée, les réfugiés palestiniens ont besoin d'une aide d'urgence ininterrompue pour pouvoir surmonter les conditions dégradantes dans lesquelles ils vivent. L'UNRWA a encore besoin de fonds pour les projets d'hygiène du milieu dans la bande de Gaza et au Liban, de construction de logements dans le territoire occupé et au Liban, et d'activités rémunératrices sur la Rive Occidentale, à Gaza, en Jordanie, au Liban et enfin en République arabe syrienne. Malgré les appels lancés en 1991 et 1992, la majorité de ces projets n'ont pu être financés ni, par conséquent, exécutés. Le Commissaire général espère sincèrement que l'appel de l'Office pour une aide d'urgence sera accueilli avec plus de générosité. Pour 1993, le tableau financier est encore plus sombre : la seconde année du budget biennal de l'Office et peut-être même le programme de mesures extraordinaires risquent de ne pas être

(M. Türkmen)

intégralement financés. Malgré tous ses efforts, l'Office continue à ne pouvoir compter que sur un nombre restreint de donateurs, le Fonds général étant alimenté pour 95 % par 20 principaux donateurs, notamment la Communauté européenne.

10. Le Commissaire général tient à informer la Commission de l'action entreprise au Koweït par l'Office en faveur des Palestiniens, ceux en particulier qui sont munis de documents de voyage égyptiens. Avec l'entière coopération et l'assistance financière des gouvernements koweïtiens, une équipe a été envoyée au Koweït pour y étudier la situation et l'Office intervient actuellement auprès des gouvernements concernés afin de trouver des solutions appropriées.

11. Ces opérations ne pouvant être dissociées des événements qui affectent la région, l'Office envisage le rôle qui lui reviendrait au cas où il serait convenu d'une période intérimaire d'autonomie dans le cadre du processus de paix. Des échanges de vues officieux ont été tenus avec les Palestiniens dans les domaines techniques où l'Office exerce ses activités : pour l'essentiel, il fera ce que les organes autonomes lui demanderont de faire et ce que les donateurs seront disposés à financer. Dans l'attente d'une issue positive des négociations, on a déjà enregistré un accroissement des fonds envoyés par des donateurs dans le territoire occupé. Il faut espérer qu'il y aura parallèlement une participation accrue des organismes des Nations Unies pendant une période intérimaire d'autonomie, leur assistance étant coordonnée de manière à optimiser des résultats et la cohérence.

12. Il convient de rendre hommage au gouvernement hôte de la région : sans leur appui indéfectible, l'action de l'Office aurait été impossible et la situation des réfugiés intenable. La Jordanie, en particulier, a dû accueillir, au cours des deux derniers mois seulement, plus de 350 000 Palestiniens arrivés du Golfe. Les gouvernements hôtes ont certes assumé une part disproportionnée du fardeau.

13. Comme le mandat de l'Office expire en juin 1993, l'Assemblée générale prendra une décision en la matière à sa session en cours.

14. M. SEIM (Norvège) présente, en sa qualité de Rapporteur du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le rapport du Groupe de travail (A/47/576). Il revient en particulier sur l'évaluation faite à la partie IV du rapport, de la situation financière actuelle de l'Office et de ses besoins pour 1993 en fonction d'un exposé du Contrôleur de l'Office, et sur les recommandations du Groupe de travail figurant aux paragraphes 18 et 19.

15. M. ABU ODEH (Jordanie) déclare que la question des réfugiés palestiniens constitue à juste titre, pour la Jordanie, un sujet de préoccupation, car c'est ce pays qui accueille le plus grand nombre de ces réfugiés et qui a été, depuis 1948, le plus durement touché par la tragédie du peuple palestinien, sur les plans politique, économique et social. Il a connu un courant ininterrompu de particuliers et de familles en provenance du territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, en raison des diverses pressions exercées par les autorités d'occupation, et ces derniers mois, à la suite de la crise du Golfe, la Jordanie a accueilli plus de 300 000 personnes, réfugiés palestiniens pour la plupart. L'UNRWA a donc dû assumer des responsabilités croissantes pour répondre aux besoins des réfugiés en Jordanie. Le fait que les services de l'Office ont toujours été insuffisants en raison de contraintes financières impose un fardeau supplémentaire à l'infrastructure et aux finances de la Jordanie. C'est pourquoi la Jordanie occupe, tant du point de vue

(M. Abu Odeh, Jordanie)

politique qu'humanitaire, une position spéciale eu égard à la question des réfugiés palestiniens et éprouve un intérêt particulier pour l'UNRWA.

16. La question des réfugiés de Palestine est essentiellement un problème politique qui a provoqué une tragédie humaine, ses deux aspects, politique et humanitaire, étant inséparables. L'Office doit donc poursuivre son oeuvre partout où vivent des réfugiés palestiniens, jusqu'à ce qu'intervienne un règlement juste, global et durable du conflit du Moyen-Orient, au coeur duquel se situe la question de Palestine.

17. Les maigres ressources dont dispose l'Office nuisent au niveau des services qu'il fait tout ce qu'il peut pour assurer. L'insuffisance des fonds mis à sa disposition par la communauté internationale a en outre pour effet de compromettre les négociations de paix, car la détérioration de la situation des réfugiés palestiniens accroît leur désespoir et favorise l'extrémisme. Par ailleurs, les mesures tyranniques prises par les autorités israéliennes dans les camps de réfugiés du territoire occupé empêchent souvent l'Office de s'acquitter des tâches qui lui ont été assignées sur le plan international.

18. La délégation jordanienne, tout en remerciant l'UNRWA de ses efforts considérables, estime donc qu'il revient à la communauté internationale d'apporter à l'Office un appui moral et matériel accru, particulièrement dans la période difficile actuelle qui a suivi la guerre du Golfe. Il est indispensable d'assurer la sécurité des réfugiés palestiniens, de préserver leurs droits juridiques et humanitaires et de s'employer à obtenir la libération de tous ceux qui sont injustement détenus; d'exercer des pressions sur Israël en vue de faciliter le retour de tous les émigrés dans leur ancien lieu de résidence dans les territoires occupés par Israël depuis 1967, comme ils en ont le droit inaliénable; et de remédier sans tarder à la détérioration des conditions de vie dans les camps, en particulier sur la rive occidentale et à Gaza, où des projets rémunérateurs sont nécessaires pour endiguer un chômage croissant. Une liste des projets requis devrait être dressée pour être soumise aux Etats donateurs. Il est également indispensable d'assurer un retour rapide de l'UNRWA à son siège dans la région, afin de faciliter l'exécution de son programme et de renforcer la conviction que son mandat sera maintenu jusqu'à ce que soit résolu le problème des réfugiés palestiniens, dans le cadre d'un règlement juste et pacifique de la question de Palestine sur la base de la légitimité internationale.

19. M. MANSOUR (Observateur de la Palestine) dit que le déracinement, le déplacement par la force et le dépouillement de son peuple par le colonialisme sioniste est une des plus grandes tragédies de l'histoire contemporaine. Le terrorisme d'Etat comme le terrorisme individuel israéliens ont eu pour résultat de porter à 2,65 millions le nombre des réfugiés palestiniens dans le territoire occupé, les Etats arabes voisins et d'autres pays.

20. Alors que l'intifada du peuple palestinien, qui est résolu à mettre fin à l'occupation israélienne, approche de sa cinquième année, le rapport du Commissaire général (A/47/13) et d'autres rapports d'organisations internationales décrivent la brutalité d'Israël à l'égard des Palestiniens du territoire occupé. Selon le rapport du Commissaire général, le nombre total de victimes palestiniennes depuis le début de l'intifada a atteint 1111 morts et 75 500 blessés - pour une bonne partie des enfants et des femmes. Près de 12 700 habitants du territoire occupé sont détenus, et environ 8 500 d'entre eux se trouvent dans une prison ou un centre de

(M. Mansour)

détention situés hors du territoire occupé, en violation de la quatrième Convention de Genève. Les chiffres réels sont beaucoup plus élevés parce que l'Office se fonde exclusivement sur les informations émanant des hôpitaux et de ses propres dispensaires. L'Office a protesté contre ces crimes et d'autres mesures illégales prises par Israël, comme les couvre-feux, les démolitions punitives de logements et d'abris et l'apposition de scellés, l'expropriation de terres et le déracinement de milliers d'arbres, qui constituent des violations du droit humanitaire international.

21. Le rapport fait état du recours par les Israéliens à des unités d'infiltration, d'une taxation élevée et du comportement de plus en plus agressif des colons israéliens à l'égard de la population palestinienne et parfois aussi à l'égard du personnel et des locaux de l'UNRWA. Cette hostilité menace la sécurité du personnel de l'Office, qui est également fréquemment harcelé par les forces de sécurité israéliennes.

22. De nouveaux problèmes sont imputables à la perte des envois de fonds effectués par les Palestiniens qui travaillaient auparavant dans les Etats du Golfe et par l'arrivée en Jordanie de plus de 300 000 Palestiniens en provenance du Koweït.

23. La situation dans le territoire occupé de la Rive occidentale et de Gaza demeure critique, rien n'étant venu assouplir sensiblement l'aspect traditionnel de la politique d'occupation israélienne. Contrairement à ce que l'on espérait, la situation dans le territoire occupé a encore empiré pendant les mois qui ont suivi l'arrivée au pouvoir du nouveau Gouvernement israélien, ainsi qu'en témoignent l'intensification de la politique d'implantation de colonies sur la Rive occidentale, à Gaza et dans la partie orientale de Jérusalem ainsi que la brutalité accrue dont ont fait preuve les Israéliens pendant la grève de la faim des prisonniers palestiniens, en septembre 1992.

24. Dès 1948, dans sa résolution 194 (III), l'Organisation des Nations Unies a demandé que les réfugiés qui souhaiteraient rentrer chez eux soient autorisés à le faire aussitôt que possible. Israël a toujours refusé d'appliquer cette résolution et autres résolutions pertinentes de l'Organisation. Cette intransigeance d'Israël a contraint l'Assemblée générale à créer en 1949 l'UNRWA et à reconduire par la suite son mandat. Qui plus est, Israël a tenté de détruire les camps de réfugiés et de forcer les réfugiés à s'intégrer dans les pays arabes. La démolition de logements de réfugiés en Palestine occupée et au Liban porte témoignage de cette politique israélienne. Une immigration massive de Juifs de l'ancienne Union soviétique et d'ailleurs a rendu Israël encore plus désireux d'expulser les Palestiniens de leur patrie. Israël s'efforce de nier l'existence du peuple palestinien et de ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit des réfugiés et des personnes déplacées de rentrer dans leurs foyers et de recouvrer leurs biens; le droit à l'autodétermination; le droit à l'indépendance et à la constitution d'un Etat, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien.

25. Dans l'espoir de voir naître un monde meilleur fondé sur la justice et l'équité, l'OLP s'est félicitée de la convocation à Madrid de la conférence de paix, à laquelle elle a autorisé une participation palestinienne. La question des réfugiés palestiniens est un élément clef d'une solution juste de la question de Palestine. La communauté internationale n'est pas divisée quant à la manière de régler cette question, ainsi qu'en témoigne la présentation à la Commission

(M. Mansour)

politique spéciale du projet de résolution A par les Etats-Unis et le fait qu'aucun Etat, pas même Israël, n'a voté contre.

26. Alors que des négociations sont engagées, rien n'excuse la non-application des résolutions de l'ONU. La communauté internationale a l'obligation de faire respecter le droit international et de donner effet à ses réalisations collectives. Il est inadmissible que les résolutions de l'ONU soient appliquées selon la règle "deux poids, deux mesures". La communauté internationale n'a pas eu tort de les adopter. Israël, lui, a toujours eu tort et il est grand temps qu'il se reprenne et se joigne au processus de paix. Israël a pourtant boycotté le séminaire multilatéral sur les réfugiés tenu à Ottawa (Canada) en mai 1992. Ce séminaire doit se réunir à nouveau à Ottawa. M. Mansour se demande si Israël y participera. Tout ce que pourra tenter le séminaire pour résoudre le problème des réfugiés et personnes déplacées de Palestine sera favorablement accueilli par le peuple palestinien et ses dirigeants, mais c'est dans le cadre de négociations bilatérales entre l'OLP et les Israéliens qu'il convient que soit examiné ce problème.

27. L'Organisation des Nations Unies s'est penchée, depuis sa création, sur la question de Palestine. La Palestine a appuyé la pleine participation de l'Organisation au processus de paix actuel, sur laquelle a insisté le Secrétaire général, et espère en une plus large participation des Nations Unies et particulièrement de l'Office, que l'OLP appuie sans réserve et avec qui elle continuera à coopérer jusqu'à ce qu'intervienne un règlement politique équitable du problème des réfugiés palestiniens. A cet égard, l'OLP appuie la reconduction pour trois ans du mandat de l'Office.

28. M. CLIFF (Royaume-Uni), intervenant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, dit que leurs délégations appuieront la reconduction pour trois ans du mandat de l'UNRWA.

29. Depuis sa création en 1949, l'Office a dû s'adapter à l'évolution de la situation politique et économique. En dépit de tout, il a continué à fournir des logements, des vivres, une éducation et des soins médicaux aux réfugiés palestiniens. Par l'intermédiaire de l'Office, l'ONU a joué un rôle capital dans la région, en apportant un minimum de stabilité aux existences bouleversées des Palestiniens et de leurs communautés.

30. L'assistance ne saurait toutefois se substituer à une solution politique. La Communauté est fermement résolue à jouer un rôle constructif dans le processus de paix engagé et espère qu'il débouchera sur un règlement global, juste et durable, afin que l'oeuvre de l'UNRWA devienne inutile. Pour le moment, elle se félicite de l'attitude plus positive du Gouvernement israélien actuel à l'égard du processus de paix et de l'action de l'ONU, en tant que participant à part entière aux négociations multilatérales; elle escompte que l'UNRWA interviendra dans ce processus.

31. Malgré quelques progrès politiques encourageants, la situation économique et humanitaire dans la zone d'opérations de l'Office demeure gravement préoccupante. La Communauté déplore le recours à la violence par toutes les parties en cause sur la Rive occidentale, à Gaza et dans la partie orientale de Jérusalem. Les autorités israéliennes qui, aux termes de la quatrième Convention de Genève, sont responsables de la situation dans les territoires occupés, ont continué à appliquer des mesures de répression souvent hors de proportion avec les manifestations et attaques des Palestiniens. Bien des victimes palestiniennes ont dû recevoir des soins d'urgence

(M. Cliff, Royaume-Uni)

dans les dispensaires de l'UNRWA, dont le personnel lui-même n'a pas été épargné avec, depuis 1987, neuf morts et de nombreux blessés. Le mépris par les autorités israéliennes des privilèges et immunités de l'Office est extrêmement préoccupant. M. Cliff engage Israël à s'acquitter de ses obligations en vertu de la quatrième Convention de Genève et demande instamment à toutes les parties de respecter les droits et devoirs du personnel de l'UNRWA, qui découlent de la Charte.

32. Bien que toutes les universités des territoires occupés aient réouvert leurs portes, les programmes d'éducation ont continué à être perturbés par les couvre-feux, grèves et restrictions israéliennes. La Communauté s'inquiète des effets négatifs de cette situation sur les résultats obtenus par les étudiants et invite Israël à assurer que tous les établissements d'enseignement restent ouverts pendant toute la durée de l'année scolaire.

33. La contribution de la Communauté européenne à l'Office s'est chiffrée en 1992 à environ 45 millions d'unités monétaires européennes ou écus, soit 55 millions de dollars, au titre des programmes d'éducation, de santé et d'aide alimentaire. Les contributions individuelles d'Etats membres se sont élevées à environ 48 millions de dollars. La Communauté et ses Etats membres ont aussi répondu par des contributions importantes aux appels d'urgence et ont annoncé, lors de la conférence pour les annonces de contributions de 1992, une contribution de 12 millions d'écus, soit environ 17 millions de dollars, à l'hôpital que l'UNRWA compte construire à Gaza. La Communauté et ses Etats membres sont le principal donateur au budget ordinaire de l'Office et un donateur important aux programmes d'urgence et autres. Ils demeurent préoccupés par l'insuffisance persistante du financement de toutes les activités de l'UNRWA et félicitent le Commissaire général de ses efforts pour recueillir des fonds. Les pays qui ont consenti dans le passé de généreuses contributions doivent continuer à le faire et ceux qui n'ont jusqu'ici contribué que peu ou pas, en particulier les Etats les plus riches de la région, doivent se montrer généreux.

34. M. AKSIN (Turquie) dit que sa délégation voit dans la Conférence de paix sur le Moyen-Orient une occasion historique de parvenir à un règlement juste et durable du conflit arabo-israélien et un pas courageux dans la bonne direction. Malgré l'optimisme et l'espoir suscités par le processus de paix, aucune amélioration n'a malheureusement été apportée à la vie quotidienne des Palestiniens des territoires occupés. Les autorités israéliennes ont maintenu leurs politiques de répression, avec notamment des châtiments collectifs, des démolitions punitives de logements et l'apposition de scellés. Les pratiques israéliennes continuent en violation de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. La délégation turque appuie pleinement les appels de l'UNRWA au Gouvernement israélien pour qu'il applique des mesures de confiance qui contribueraient à atténuer les tensions dans les territoires occupés.

35. L'Office s'est acquitté admirablement de la tâche de fournir, dans des conditions très difficiles, une éducation, des secours et des soins médicaux à 2,5 millions de Palestiniens déplacés. La délégation turque est préoccupée par la perte de revenus et d'envois de fonds de l'étranger après le retour de milliers de travailleurs migrants à la suite de la crise du Golfe, qui a eu de sérieuses répercussions sur le peuple palestinien et a imposé de nouvelles tâches à l'Office. A cet égard, son programme d'aide élargie, lancé en 1988 dans le but d'améliorer les conditions de vie dans les camps de réfugiés, est particulièrement important. Le fonds roulant créé en 1991 pour compenser la perte de revenus par les Palestiniens mérite l'appui sans réserve de la communauté internationale.

(M. Aksin, Turquie)

36. La délégation turque a appris avec inquiétude les difficultés rencontrées par le personnel de l'UNRWA dans les territoires occupés. Il est inacceptable que les autorités israéliennes ne fassent aucun cas des privilèges et immunités de l'UNRWA et prétendent exercer un contrôle sur ses opérations.

37. L'aide apportée aux Palestiniens par l'Office ne saurait tenir lieu de solution politique juste de la question de Palestine. Bien qu'un règlement de paix se heurte à des difficultés considérables, la délégation turque espère que les négociations déboucheront, en un premier temps, sur l'établissement d'un gouvernement autonome intérimaire sur la Rive occidentale et à Gaza. L'UNRWA est susceptible de fournir des services précieux à ce stade et peut de toute façon apporter une contribution utile aux travaux du Groupe de travail sur les réfugiés qui se réunira à Ottawa les 11 et 12 novembre 1992.

38. Bien qu'elle note avec satisfaction que l'UNRWA a reçu des fonds suffisants pour son programme principal en 1991 et escompte qu'il en sera de même en 1992, la délégation turque souscrit à l'opinion du Commissaire général, qui a estimé que le budget ordinaire de l'Office doit être augmenté de 5 % pour subvenir aux besoins croissants de 2,7 % de personnes. Il faut que les gouvernements qui n'ont pas encore consenti de contribution à l'UNRWA fassent un effort dans ce sens et que les gouvernements contributeurs s'efforcent d'en relever le montant. Le Gouvernement turc, reconnaissant les services très utiles rendus par l'Office, a augmenté sa contribution, qui est passée de 40 000 à 100 000 dollars.

39. Mme RAVN (Norvège) prenant la parole au nom des cinq pays nordiques, remercie le Commissaire général de son rapport détaillé et instructif. Il n'existe nulle part au monde un nombre de réfugiés à long terme aussi élevé qu'au Moyen-Orient. Le conflit du Golfe a imposé de nouvelles tâches à l'UNRWA, du fait surtout de l'afflux de Palestiniens en provenance de la région du Golfe; la détérioration de la situation socio-économique dans les territoires occupés et en Jordanie a été encore aggravée par la perte des envois de fonds des Palestiniens de la région du Golfe. Bien que l'Office ait continué de relever ces défis de manière impressionnante, il faut souligner que les conditions sociales et économiques déplorablement qui règnent dans la bande de Gaza sont particulièrement alarmantes.

40. Seul un règlement d'ensemble juste et durable du conflit israélo-arabe et de la question de Palestine pourra améliorer radicalement la situation des réfugiés. Au cours de l'année écoulée, les signaux positifs émanant du nouveau Gouvernement israélien ont donné un nouveau souffle aux opportunités sans précédent offertes par le processus de paix au Moyen-Orient. Les pays nordiques invitent toutes les parties à faire preuve de souplesse et de perspicacité et à s'abstenir de tout acte susceptible de faire obstacle au processus de paix.

41. Un des problèmes que doivent aborder les négociations de paix est celui du triste sort imposé aux réfugiés par le conflit israélo-arabe. Le Groupe de travail multilatéral sur les réfugiés a tenu sa première réunion en mai 1992 et doit se réunir de nouveau en novembre. La Norvège s'est déclarée prête à accueillir une réunion du Groupe de travail à Oslo en 1993. Elle se félicite que l'Organisation des Nations Unies soit désormais un participant à part entière, extérieur à la région, aux négociations multilatérales et prévoit que l'UNRWA jouera un rôle important au sein du Groupe de travail.

(Mme Ravn, Norvège)

42. Ainsi que le souligne le rapport du Secrétaire général, la situation dans les territoires occupés contraste fortement avec l'optimisme suscité par l'ouverture des pourparlers de paix. Bien que le nombre de morts et de blessés au cours d'incidents liés à l'intifada ait à nouveau diminué, il demeure élevé; il en est de même du nombre de Palestiniens tués lors d'affrontements entre Palestiniens. Ces chiffres viennent douloureusement rappeler les racines profondes de la question palestinienne.

43. Les pays nordiques continuent à être préoccupés par des mesures comme la détention administrative, la démolition de logements et l'apposition de scellés adoptées par les autorités israéliennes sur la Rive occidentale et à Gaza. Ils demandent instamment à Israël d'appliquer intégralement les dispositions de la quatrième Convention de Genève et de cesser ses politiques de colonisation dans les territoires occupés et accueillent avec satisfaction les mesures prises dans ce dernier domaine par le Gouvernement israélien. Ils sont aussi profondément préoccupés par la sécurité du personnel de l'UNRWA et l'intégrité de ses locaux. Bien qu'ils se félicitent de l'absence de déportations pendant la période sur laquelle porte le rapport, ils continuent à s'opposer à la politique de déportation.

44. Pendant toute la période considérée, l'Office a poursuivi ses activités dans trois domaines essentiels : éducation, santé et services de secours et d'assistance sociale. Les pays nordiques sont encouragés par le souci de rentabilité avec lequel a été assuré l'enseignement dans les écoles de l'Office en dépit de circonstances difficiles mais ils partagent le souci exprimé dans le rapport au sujet des fermetures d'écoles dans les territoires occupés. Ils sont par ailleurs heureux de noter que les universités sont maintenant ouvertes et ont la certitude qu'elles le demeureront.

45. L'Office doit être félicité de ses tentatives d'améliorer les soins médicaux d'urgence sur la Rive occidentale et à Gaza et de relever les normes très inadéquates appliquées dans les camps en matière d'alimentation en eau, d'évacuation des déchets et d'hygiène générale. La capacité insuffisante des hôpitaux et des centres de santé, notamment dans le domaine de soins de santé primaires, reste toutefois préoccupante.

46. Les efforts déployés par l'UNRWA pour aider les familles les plus nécessiteuses en appliquant des normes de base en matière de nutrition, de logement et d'habillement ont une importance fondamentale. Il ne faut pas oublier la nécessité d'élever le niveau socio-économique de l'ensemble des réfugiés. Les Gouvernements nordiques se félicitent donc de l'exécution par l'Office d'un nombre croissant de programmes créateurs de revenus. Ils se félicitent également de la participation d'autres organismes des Nations Unies qui complète utilement l'action de l'UNRWA. La poursuite et l'intensification de la coopération et de la coordination interinstitutions sont indispensables si l'on veut utiliser au mieux les ressources disponibles.

47. Le maintien du niveau actuel des services exige que l'Office soit doté de ressources suffisantes. Les Gouvernements nordiques ont noté en particulier l'inquiétude exprimée par le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA quant aux difficultés rencontrées pour maintenir les programmes d'urgence. Ils souscrivent à l'opinion selon laquelle un élargissement de la base de donateurs de l'Office doit continuer à constituer une priorité essentielle. Il conviendrait de s'employer en particulier à demander aux pays les plus riches de la région qu'ils augmentent le montant de leurs contributions.

(Mme Ravn, Norvège)

48. Les pays nordiques maintiennent leur ferme appui aux importantes activités de l'Office. En 1992, leurs contributions ont représenté presque le quart du total des contributions des divers pays au Fonds général et aux activités en cours; ils ont également appuyé ses programmes d'urgence et de mesures exceptionnelles.

49. L'expérience a prouvé l'importance des activités de l'Office et la communauté internationale ne doit pas manquer de lui assurer l'appui nécessaire à ce stade encourageant de l'histoire du Moyen-Orient.

50. M. THAN TAI HING (Malaisie) dit que le rapport du Commissaire général évoque les conditions déplorablement que doivent endurer les réfugiés palestiniens et les efforts indéfectibles de l'UNRWA pour atténuer leurs souffrances. La délégation malaise rend hommage au dévouement et à la compétence du personnel international de l'Office et appuie pleinement l'engagement du Secrétaire général "de continuer à ne rien épargner pour garantir la sécurité de tout le personnel des Nations Unies". Les Nations Unies ont certes la responsabilité commune d'assurer la sécurité du personnel de l'UNRWA. La délégation malaisienne invite une nouvelle fois Israël à renoncer aux actes d'agression à l'encontre des Palestiniens et à libérer tous les réfugiés palestiniens détenus arbitrairement tout comme les employés de l'UNRWA qui tentent de s'acquitter du mandat qui leur a été confié par l'Organisation des Nations Unies. Elle partage les inquiétudes du Secrétaire général quant aux perspectives de financement de l'Office. La Malaisie maintiendra sa contribution modeste mais régulière à l'UNRWA et souscrit à nouveau aux recommandations du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office, qui a prié instamment les Etats Membres qui n'ont pas encore versé de contributions à l'Office de commencer à le faire et ceux qui en ont les moyens d'accroître leurs contributions. Elle accueille aussi avec satisfaction la modification apportée au cycle budgétaire de l'Office pour 1992-1993, devenu biennal, ce qui lui a permis d'utiliser plus efficacement ses ressources - ainsi que la participation, pour la première fois, du Comité administratif pour les questions administratives et budgétaires au processus budgétaire de l'Office.

51. Il faut faire l'éloge de l'excellent travail de l'Office dans le domaine des services de secours et d'assistance sociale directe et de la mise en oeuvre de programmes de développement destinés à encourager l'autosuffisance. Ceux qui sont destinés aux réfugiés ayant des besoins spéciaux, notamment les femmes et les handicapés, présentent un intérêt particulier. A cet égard, l'Office doit être félicité de la création du fonds d'initiative pour les femmes palestiniennes. L'accroissement de l'abus des drogues chez les jeunes des territoires occupés suscite néanmoins l'inquiétude. La délégation malaise invite les jeunes Palestiniens à lutter contre la menace des drogues et invite instamment le personnel de l'UNRWA et autres assistants sociaux à mettre au point sans tarder des mesures correctives pour faire face à ce problème.

52. La Malaisie condamne l'ingérence persistante d'Israël dans les activités de l'Office et note avec inquiétude l'absence de tout progrès touchant la réclamation présentée par l'UNRWA au Gouvernement israélien pour les dommages subis par ses locaux et installations lors d'opérations militaires israéliennes. Il convient de rappeler à la Puissance occupante qu'en vertu du droit international elle porte la responsabilité directe des dommages et pertes encourus par l'Office et de lui demander instamment de verser à l'Office les arriérés qu'elle reste lui devoir.

/...

(M. Than Tai Hing, Malaisie)

53. La délégation malaisienne déplore la politique et les pratiques israéliennes qui ont eu pour effet de prolonger la fermeture des établissements d'enseignement et de formation professionnelle qui sont en grande partie gérés par l'Agence. On enregistre un accroissement des fermetures militaires illégales d'écoles dans les territoires occupés et le nombre de blessés, de morts et de détenus parmi les jeunes étudiants et stagiaires des établissements d'enseignement de l'Office a atteint un niveau alarmant. Ces actes inhumains méritent d'être condamnés avec la plus grande énergie par la communauté internationale. La Malaisie invite une fois de plus Israël à remplir ses obligations en vertu des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949, de rouvrir tous les établissements d'enseignement et de formation et de libérer inconditionnellement tous les étudiants actuellement détenus.

54. La délégation malaise est gravement préoccupée de constater que ni le rapatriement, ni l'indemnisation des réfugiés n'ont eu lieu et que le programme de réintégration des réfugiés soit par le rapatriement, soit par la réinstallation n'a guère progressé. Elle condamne la poursuite de la politique israélienne de déni du droit de retour de tous les réfugiés et réaffirme son appui au droit inaliénable de tous les habitants de la Palestine déplacés à regagner leurs foyers ou anciens lieux de résidence dans les territoires occupés par Israël depuis 1967. Malgré les appels répétés lancés à Israël par la communauté internationale pour qu'il abandonne ces pratiques, il a continué et même intensifié ses politiques et pratiques de répression, spoliation, détention et meurtre.

55. Depuis le début de l'intifada, plus de 1 000 Palestiniens ont été tués par les forces israéliennes de sécurité et un nombre bien plus élevé de jeunes croupissent dans des camps de détention et des prisons. La délégation malaise sympathise avec les détenus palestiniens qui ont récemment lancé une grève de la faim pour protester contre les conditions déplorables régnant dans les prisons et est préoccupée par la détérioration récente de la situation dans les territoires occupés. Elle invite l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à envisager immédiatement d'envoyer des missions d'observation dans les territoires occupés concernés afin de prévenir les actes de brutalité commis par Israël contre le peuple palestinien innocent. Compte tenu du profond sentiment de vulnérabilité des Palestiniens des territoires occupés, la Malaisie prie instamment le Conseil de sécurité d'appliquer effectivement la résolution 681 (1990), afin d'assurer la sécurité et la protection des droits des Palestiniens dans les territoires occupés. A cet égard, elle attend avec intérêt le rapport que le Secrétaire général est prié de présenter en vertu de cette résolution.

56. M. SINHASANI (Thaïlande) exprime la satisfaction de sa délégation pour le rapport exhaustif du Commissaire général sur les activités de l'UNRWA, qui a fonctionné efficacement depuis sa création en dépit de sévères contraintes financières et des dangers constants qui menacent son personnel. L'éducation demeure un des services les plus importants fournis par l'Office, qui doit avoir la possibilité de continuer à s'acquitter sans interruption de cette tâche. Son action dans le domaine des soins de santé est-elle aussi digne d'éloges, étant donné surtout que ses services médicaux doivent satisfaire à des demandes qui croissent plus rapidement que les ressources allouées à ce programme. La délégation thaïlandaise note également avec satisfaction l'étroite coopération établie entre l'Office et d'autres organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. S'il est encourageant de noter que la situation financière de l'Office en 1991 a été relativement saine,

(M. Sinhaseni, Thaïlande)

aucun effort ne doit être épargné pour recueillir des fonds supplémentaires, afin de lui permettre de faire face à une demande accrue et de répondre avec plus de souplesse aux situations d'urgence. La Thaïlande a versé à l'UNRWA des contributions régulières et maintiendra le niveau de son appui à l'Office.

57. La réunion historique d'octobre 1991 à Madrid et les pourparlers permanents de Washington ont suscité un sentiment d'optimisme quant à la possibilité d'arriver finalement à un règlement de la question de Palestine et du conflit plus large du Moyen-Orient. Mais jusqu'à l'instauration d'une paix juste et globale dans cette région, les services assurés par l'Office demeurent indispensables à l'existence et au bien-être des réfugiés palestiniens.

58. M. ANSAY (Organisation de la Conférence islamique) dit que l'existence persistante de l'UNRWA 42 ans après sa création prouve que la communauté internationale a été incapable de trouver une solution juste et durable à la question de Palestine. Comme cette question et le problème de Jérusalem constituent sa raison d'être, l'Organisation de la Conférence islamique considère qu'une solution durable et équitable doit inclure le retrait d'Israël de tous les territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris la ville sacrée de Jérusalem, la reconnaissance des droits inaliénables des Palestiniens, notamment leur droit de rentrer dans leur patrie, leur droit à l'autodétermination et à l'établissement de leur propre Etat indépendant avec Jérusalem pour capitale, ainsi que la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région à vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. A cet égard, elle se félicite de la tenue à Madrid d'une conférence internationale de la paix et appuie sans réserve les pourparlers permanents de paix de Washington.

59. Les programmes bien établis de l'UNRWA dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'assistance sociale sont normalement du ressort des gouvernements. L'Office a été créé exclusivement pour les réfugiés de Palestine, en raison du contexte historique dans lequel se situe le problème palestinien. Il est donc un symbole de l'engagement de la communauté internationale envers les Palestiniens et de la conviction qu'ils doivent bénéficier de l'assistance de la communauté internationale jusqu'au règlement de ce problème. L'Office a subi les convulsions de la région où il mène ses activités, de la guerre de 1948 à la crise du Golfe. Il a dû constamment accroître ses opérations, avec un accroissement correspondant des demandes auxquelles doivent satisfaire ses ressources limitées. Jusqu'au jour où ses services ne seront plus nécessaires, la communauté internationale doit veiller à ce qu'il soit doté des ressources et du soutien moral qui lui sont indispensables pour exécuter les instructions de l'Assemblée générale. Son assistance humanitaire a une importance vitale et doit être maintenue, qu'elle que soit l'issue des négociations de paix en cours, et il continuera à avoir besoin de l'assistance et de l'appui des Etats Membres, en particulier des pays donateurs actuels et éventuels.

60. L'Organisation de la Conférence islamique persiste à considérer que l'Office est l'organisme humanitaire le plus approprié pour aider le peuple palestinien pendant la période de transition actuelle et appuie la reconduction de son mandat pour trois ans.

La séance est levée à 17 h 30.